

# COMMUNE DE THEULEY

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Du Vendredi 12 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de THEULEY.

**Date de la convocation** : 09/04/2024

**L'ordre du jour était le suivant** :

- Approbation du PV du conseil municipal du 29/03/2024

**Délibérations** :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Validation lancement appel d'offres par SOLIHA concernant le projet du bâtiment de la Mairie
- Validation devis arrosage des fleurs : BURRI Marc

**Informations** :

**Questions diverses**

**Présent(e)s** : RIONDEL Françoise, BERLIN Sébastien, BLONDEAU Michel, DENIS Jean, LAMBOLEY Caroline, MENNETRIER Hervé, PAROTY Christelle

**Absent(e)s** : FURTIN Philippe (excusé), MONTIA-COLL Damien (excusé), Hervé WILHELM (excusé)

**Pouvoirs** : FURTIN Philippe a donné pouvoir à Françoise RIONDEL  
MONTIA-COLL Damien a donné pouvoir à MENNETRIER Hervé

Christelle PAROTY a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membre présents	07
Nombre de pouvoirs	02

Le quorum étant atteint, Mme le Maire déclare l'ouverture de la séance.

Le PV 29/03/2024 est approuvé à l'unanimité.

## **1. APPEL D'OFFRES PAR SOLIHA concernant le BATIMENT MAIRIE**

Suite à la réunion du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2024, par délibération 2024/01, le Conseil Municipal avait approuvé la rénovation et le réaménagement du bâtiment Mairie, de la salle de convivialité et du logement situé au R+1.

Le Conseil Municipal va lancer la procédure d'appel d'offres avec SOLIHA et autorise Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Voté avec : 09 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

## **2. DEVIS ARROSAGE DES FLEURS : Marc BURRI**

Le devis numéro **D24-01** de l'entreprise **Marc BURRI** – 70120 THEULEY, portant sur l'arrosage des fleurs, est accepté, à l'unanimité par le Conseil Municipal pour un montant de **414.00 € HT**, soit **496.80 € TTC**.

**Voté avec : 09 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

## **3. RECRUTEMENT EMPLOI NON PERMANENT : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

- Vu le code général de fonction publique, notamment son article L332-23 2° ;
- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;
- Vu le budget de la collectivité ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité lié à un besoin temporaire pour l'entretien de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de créer un emploi non permanent en référence au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période dans la limite de 6 mois maximum, **allant du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 1<sup>er</sup> novembre 2024 inclus**,

- Précise que l'accroissement temporaire saisonnier est justifié par le besoin temporaire d'entretenir la commune,
- Précise que l'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 04 h00 minutes hebdomadaires (soit 04/35ème d'un temps plein), sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique C et pour assurer les fonctions suivantes : technique territorial principal de 2ème classe,
- Pour le recrutement d'un agent contractuel :
  - ✓ Précise que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : expérience professionnelle exigée d'un an minimum,
  - ✓ Fixe la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 396 / 374 et l'indice brut maximum 430 / 385,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Voté avec : 08 voix pour – 0 voix contre – 1 abstention**

#### **4. CREATION D'UN PLATEAU SURELEVE « Rue de la Forêt »**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise POISSENOT pour la création d'un plateau surélevé « Rue de la Forêt », afin de faire réduire la vitesse sur ce secteur.

Le Conseil Municipal demande une subvention au Département de Haute-Saône pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise POISSENOT pour **13500.00 € HT soit 16200.00 € TTC** et autorise Madame le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document relatif à ce dossier.

**Voté avec : 09 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

#### **5. TRAVAUX PRESBYTERE – DEVIS DERIVELEC**

Le devis numéro **80** , en date du 09 avril 2024, de l'entreprise **DERIVELEC** – 70120 TINCEY, portant sur des travaux dans le Presbytère, est accepté, à l'unanimité par le Conseil Municipal pour un montant de **1568.89 € TTC**.

**Voté avec : 09 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

#### **6. TRAVAUX PRESBYTERE – DEVIS GROSBOST**

Le devis numéro **242402**, en date du 11 avril 2024, de l'entreprise **GROBOST SAS** – 70130 RAY/SAONE, portant sur des travaux de l'escalier dans le Presbytère, est accepté, à l'unanimité par le Conseil Municipal pour un montant de **4670.00 € HT, soit 5604.00 € TTC**.

**Voté avec : 08 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention**

#### **7. ACCORD POUR ACQUISITION DU TERRAIN PAR FURTIN NICOLAS**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord donné par ??? pour l'acquisition partielle de la parcelle ZA49 par l'EARL FURTIN Nicolas

## **8. ANNULATION DELIBERTATION 2024/15 relative à la démission d'une conseillère municipale**

Madame le Maire rappelle qu'à la séance du 29 mars 2024, le Conseil Municipal, avait approuvé la démission de Madame Maryline FURTIN, Conseillère Municipale.

Madame FURTIN avait fait part de sa démission par courrier le 12 mars 2024.

**Il convient d'annuler la délibération numéro 2024/15 relative à l'approbation de la démission de la Conseillère Municipale.**

Voté avec : 08 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

### **Informations :**

- Mise en place de massifs
- Inscription au concours des villages fleuris pour 2024

### **Questions diverses :**

Fin de séance : 22 H 30

### **Délibérations votées par le conseil municipal :**

DELIBERATION N° 2024-22	Annulation délibération 2024/15 relative à la démission d'une conseillère municipale	<b>A L'UNANIMITE</b>
DELIBERATION N° 2024-23	Arrosage des Fleurs – Devis BURRI Marc	<b>A L'UNANIMITE</b>
DELIBERATION N° 2024-24	Travaux du presbytère : Devis GROBOST	<b>A L'UNANIMITE</b>
DELIBERATION N° 2024-25	Travaux du presbytère : Devis DERIVELEC	<b>A L'UNANIMITE</b>
DELIBERATION N° 2024-26	Recrutement sur un emploi non permanent – Accroissement saisonnier d'activités	<b>A LA MAJORITE</b> 8 POUR / 1 ABS
DELIBERATION N° 2024-27	Projet Bâtiment Mairie : Lancement appel d'offres par SOLIHA	<b>A L'UNANIMITE</b>
DELIBERATION N° 2024-28	Création d'un plateau surélevé « Rue de la Forêt » : Demande d'aides département	<b>A L'UNANIMITE</b>

### **Membres Présents ayant pris part au vote :**

RIONDEL Françoise, PAROTY Christelle, BERLIN Sébastien, BLONDEAU Michel, DENIS Jean, LAMBOLEY Caroline, MENNETRIER Hervé.

**Le Secrétaire de séance,**

**Christelle PAROTY**

**Mme le Maire,**

**Françoise RIONDEL**